

# Pour décrocher une aide de l'Europe, ils ont eu le goût de séduire le Gal

**SUBVENTIONS.** Le Groupe d'action locale de l'Est audois attribue les ressources du programme européen LEADER à des projets locaux préalablement sélectionnés... mais aussi accompagnés. Une nouvelle cession a eu lieu à l'agglomération.

Si par bien des aspects, l'Union européenne n'a jamais semblé aussi mal en point qu'aujourd'hui, elle n'a pas arrêté pour autant de distribuer aides et subventions à ses Etats membres. Parmi ces nombreux dispositifs se trouve le programme LEADER, ciblant tout spécialement les zones rurales. Sur ces territoires, acteurs privés comme publics peuvent donc prétendre à un coup de pouce européen... si ce n'est que l'Europe, ça semble souvent lointain. Et complexe. Des structures ont ainsi été conçues afin de sélectionner les projets pertinents, distribuer in fine l'envolée financière, mais aussi accompagner en amont le montage du dossier. Ces intermédiaires entre le supra national et l'ultra proximité se nomment Groupements d'action locale. Les Gal de France.



Lors du « grand oral » des porteurs de projets devant le comité de programmation du Gal, dans les locaux de l'Hôtel d'agglomération. Photo de droite, au premier plan, Gérard Barthez et Magali Vergnes.

Photos O. Cot

## « Pépites »

Jeudi, les équipes du Gal de l'Est audois se sont retrouvées dans les locaux du Grand Narbonne pour une nouvelle réunion de son comité de programmation. L'objectif était de taille : procéder au grand oral des nouveaux porteurs de projet. « Comme son nom l'indique, notre Gal couvre la partie Est du département mais aussi un petit périmètre de l'Hérault, soit cinq EPCI », indique Magali Vergnes et Gérard Barthez, les deux responsables d'une structure caractérisée par sa liberté et son indépendance.

« D'une part, le comité de programmation ne fait pas la part belle aux élus mais aux chefs d'entreprise, aux associations,

aux chambres consulaires et à la société civile. D'autre part, l'Union européenne nous laisse carte blanche pour choisir les axes d'action que nous souhaitons soutenir. En fait, elle compte sur nous pour débusquer de petites pépites, projets innovants susceptibles d'être déclinés ailleurs ». Cette mission suppose non seulement une vision claire des domaines privilégiés, mais aussi un contact étroit avec les postulants. Le Gal de l'Est audois s'appuie à ce titre sur une entité porteuse : l'Association Minervois, Corbières, Méditerranée. Alors que les détracteurs de l'UE déplorent sa technocratie im-

sée aux Etats, la présente démarche semble ainsi s'appliquer à tordre le coup à cette vision des choses. « Ici, on part de la base, des acteurs locaux », insiste François Galabrun, le directeur de l'AMCML. « Ce sont eux qui fixent les règles et déterminent quelles initiatives seront financées ». L'Europe se contentant finalement de fournir les fonds, et laissant au Gal toute latitude pour les distribuer selon ses priorités. Et ses exigences.

## Étapes

« Il ne s'agit pas d'un guichet », soulignent en effet Magali Vergnes et Gérard Barthez. Jeudi,

les candidats devaient ainsi franchir la première étape : parler du fond, convaincre le comité de la légitimité et de la pertinence de leur idée. Ceux qui ont franchi ce cap (lire ci-dessous) vont s'attaquer aux « formalités » administratives, conseillés par des techniciens et spécialistes du Gal. Le tout sera transmis à la Région, garante de l'usage des deniers européens. « Nous faisons en sorte que leurs dossiers soient le plus complet possible ! » En va, ici encore, de la victoire du génie local sur une « paperasserie » européenne certes nécessaire mais trop souvent réhibitoire.

Lionel Omériès

## TÉMOIGNAGE

### Apporter dans les terres la manne touristique

Avant la naissance du Gal de l'Est audois en janvier 2016, existait un Gal des Pays vigneronnés finalement scindé entre Narbonnais et Carcassonnais. « Ce territoire comptait 180 000 habitants, alors que le périmètre d'un Gal ne peut excéder les 150 000 habitants », indique-t-on. Le principe restait le même, privilégiant néanmoins les initiatives œnotouristiques. Un critère qui a permis aux Terroirs du Vertige, cave coopérative de Talairan, de faire de l'Europe un partenaire financier pour la réalisation de deux initiatives visant à attirer le vacancier dans l'arrière-pays. Une boutique viticole a ainsi ouvert à Cucugnan, et un coffret de vin pas comme les autres a aussi vu le jour. Affichant des flashs codes, les bouteilles renseignent l'acquéreur sur les richesses du



territoire. Pour Michel Larrigola, maire de Montgaillard et vice-président des Terroirs du Vertige, les fonds européens contribuent ainsi à désenclaver des zones reculées et souvent privées, malgré leurs atouts, de la manne économique des vacanciers. « Ces idées s'inscrivent dans le cadre plus large du projet Odyssée, dont l'objectif est d'amener dans les terres les touristes du littoral. Nos initiatives sont une réponse à la situation actuelle de l'ultra-ruralité, à la fois victime de son éloignement et de la crise viticole. Or lorsque des gens viennent jusqu'à nous, ils deviennent ensuite nos meilleurs ambassadeurs ! » La vocation du programme LEADER trouvait ici tout son sens.

## Ces projets qui ont tenté leur chance

Quatre dossiers ont été examinés jeudi, lors de la dernière cession du comité de programmation.

### « La frite d'Oc »

« Il s'agit d'une entreprise de transformation pommes de terre et de légumes basée à Cucug d'Aude, précise François Galabrun. Nous travaillons avec eux depuis plusieurs mois car ils cherchent à agrandir leurs locaux, mais nous avons mis une condition au financement européen : qu'ils relocalisent sur le territoire leur approvisionnement en matière première à hauteur de 80 %. Le but, c'est de créer un appel d'air pour les producteurs locaux, en leur garantissant un débouché tout en réduisant les intermédiaires. »

### Le Parc naturel régional

« Le PNR de la Narbonnaise développe un projet d'observation des oiseaux à destination touristique. Il existe en effet un public, notamment d'Europe du Nord et souvent aisé, qui consacre ses vacances à cette activité... or 60 % des oiseaux du continent européen transitent par la Narbonnaise. L'aide doit



Pour s'agrandir, les responsables de la Frite d'Oc misent aussi sur l'aide européenne.

Ch. Barreau

contribuer à la mise en place de points d'observation, mais aussi au développement d'une application permettant de savoir en temps réel où observer les oiseaux sur le territoire du parc. »

**Bateau-mouche**  
« Une entreprise de Colombiers, dans l'Hérault, veut mettre en place des "tours" d'une heure et demie sur le

Canal du Midi, fondés sur les produits locaux, avec dégustation de vins et de mets. L'aide européenne doit contribuer à la mise en place de dix-huit croisières. »

**Fédération de chasse**  
« Elle développe un concept "chasse et tourisme" : il s'agit de proposer cette activité aux vacanciers pour des sorties dédiées, s'appuyant notam-

ment sur des situations de surpopulation animale. Le comité a cependant émis un avis négatif, car le projet ne présente pas pour l'heure d'objectifs suffisamment clairs et précis. Mais ce n'est pas un "non" définitif : si la fédération reprend et affine son dossier, elle pourra le soumettre à nouveau lors d'une future cession. »

## Repères

### Les orientations

Le Gal de l'Est audois a déterminé trois « axes stratégiques » : « Répondre aux besoins en services de la population locale et touristique », « Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire », « Mieux exploiter et valoriser les ressources locales ». Tout projet du territoire visant une subvention européenne doit nécessairement entrer dans l'une de ces catégories, chacune privilégiant de surcroît des « priorités d'action » : « développer des solutions innovantes en matière de mobilité » et « structurer l'accès aux services de proximité » pour l'axe 1 ; « marketing territorial », « installation de nouvelles activités économiques innovantes » et « exploitation du potentiel touristique » pour l'axe 2 ; « valoriser les ressources locales pour encourager les circuits courts durables » pour l'axe 3.

**La condition clé**  
Tout candidat au dispositif LEADER doit absolument

trouver au préalable un cofinancement national ou local. « Pour pouvoir débloquer 4 euros de l'Union européenne, il faut qu'un euro soit versé de la part d'un organisme français, résume François Galabrun. Or souvent, les porteurs de projets manquent de cofinancements : si le national ne leur verse que 50 centimes au lieu d'un euro, l'Europe leur donnera 2 euros au lieu de 4 ! » Le responsable voit là une différence majeure entre le public et le privé : « Les institutions publiques ont parfaitement le droit de s'auto-financer elles-mêmes pour être rapidement dans les clous, alors que les candidats du privé peinent souvent davantage. Plus que le montage du dossier en lui-même, le co-financement constitue pour eux la difficulté majeure. »

**Montants**  
Si tout se passe bien, la Frite d'Oc devrait bénéficier d'une subvention européenne de 40 000 euros. Elle s'éleverait à 8000 euros pour le bateau-mouche de Colombiers, et à 58 000 euros sur trois ans pour le PNR.